

AB ENERGY FRANCE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.500.000 €
Siège social : 14 rue du Passavent - 35770 Vern-sur-Seiche
RCS Rennes – 813 789 856

Ci-après désignée, la « Société »

PROCES VERBAL CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{er} AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier avril,
A onze heures,

La société AB HOLDING S.p.A., société anonyme de droit Italien au capital de 20.000.000 €, sise via Caduti del Lavoro, 13 - 25034 Orzinuovi (Italie), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Brescia sous le numéro 02243290984, représentée par Monsieur Angelo BARONCHELLI,

Agissant en qualité d'associé unique de la société AB Energy France, société à responsabilité limitée au capital de 1.500.000 €, ayant son siège social sis 14 rue du Passavent - 35770 Vern-sur-Seiche, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 813 789 856 (ci-après, l'« Associé Unique »),

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES, RELATIVES A :

- Au transfert du siège social et de l'établissement principal de la Société,
- Aux modifications consécutives des statuts de la Société,
- Aux pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Transfert du siège social et de l'établissement principal de la Société)

L'Associé Unique décide de procéder à la modification de l'adresse du siège social et principal établissement de la Société sis 14 rue du Passavent - 35770 Vern-sur-Seiche (Ancien siège et principal établissement), transféré à l'adresse sise 27 rue Marcel Dassault – 44980 Sainte-Luce-Sur-Loire (Nouveau siège et principal établissement), à effet du 1^{er} avril 2026.

DEUXIEME DECISION

(Modifications consécutives et autres mises en conformité des statuts de la Société)

En conséquence de la décision qui précède, L'Associé Unique décide de procéder à la modification de l'article 4 des statuts de la Société, à l'effet de retranscrire la modification de siège social et principal établissement ci-dessus, comme suit :

« Article 4 - Siège Social

Le siège social est fixé au 27 rue Marcel Dassault – 44980 Sainte-Luce-Sur-Loire

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou dans un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou par décision collective extraordinaire des associés, et en tout endroit par décision de l'Associé Unique ou par décision collective extraordinaire des associés ».

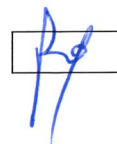
- De procéder à la suppression des articles 20 « Actes accomplis pour le compte de la Société en formation », 21 « Publicité et pouvoirs » et 22 « Frais » devenus superflus par suite de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

L'Associé Unique adopte, article par article, puis dans leur ensemble, les statuts ainsi modifiés de la Société dont un exemplaire est et demeurera annexé aux présentes.

TROISIEME DECISION

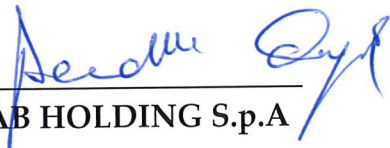
(Pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent acte à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales, de dépôt et autres requises par les présentes.

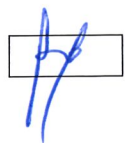


* * *

De tout ce que dessus, il a été établi le présent acte signé par l'associé unique et consigné au sein du Registre prévu à cet effet.


AB HOLDING S.p.A

Représentée par Monsieur
Angelo BARONCHELLI



ANNEXE UNIQUE
STATUTS MODIFIES

